

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

Rome: lettre du président de la république de l'Equateur au souverain Pontife; réponse du Saint-Père. — 11e dimanche du Carême. — CHRONIQUE: ordination; nominations ecclésiastiques; Mgr Fabre à N.-D. des Victoires;



SOMMAIRE

les Irlandais à St-Patrice; l'Union St-Joseph, neuvaine de S. François-Xavier; Université Laval: conférence de MM. les abbés Bruchési et Desmazures. — FRAGMENT D'UNE LETTRE D'UN PRÊTRE CANADIEN MISSIONNAIRE DE N.-D. D'AFRIQUE. —

Le numéro
à Cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Le numéro
2 Cents

Une piastre par an, payable d'avance.

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer: † EDOUARD-OHS FABRE, Archevêque de Montréal.

Le bureau d'administration est à l'Archevêché de Montréal; directeur M. l'abbé J. M. EMARD. Pour la rédaction, on peut s'adresser à M. P. DUPUY, No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE,	24	“	—St Jacques à Montréal,
MARDI,	26	“	—T. S. Rédempteur.
JEUDI,	28	“	—St-Hermas.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	24	MARS	—3e DU CARÊME, 2 cl., s. o v. (Sol. S. Jos.) <i>On annonce la fête de l'Annonciation.</i>
Lundi,	25	“	—ANNONC., d. 2 cl. (d'obl.) orn. blancs.
Mardi,	26	“	—S. Patrice, E. G., d. m. (17)
Mercredi,	27	“	—De la férie., ornements violets.
Jeudi,	28	“	—De la férie., “
Vendredi,	29	“	—Les cinq Plaies, d. m, orn. r.
Samedi,	30	“	—De la férie, ornements violets.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.—Dim. 24, office pontifical à la messe et aux vêpres.

Lundi 25, à 10 h., grand'messe pontificale, suivie des vêpres. Le soir à 7 h., complies, sermon et salut.

Mercredi 27, à 7 h., grand'messe pour les bienfaiteurs de l'archevêché.

ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE.—Dimanche 24, à 7 h., p. m., réunion des congrégations d'hommes, présidée par Mgr de Montréal.

ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR.—Lundi 25, à 7 h., p. m., réunion des congrégations d'hommes, présidée par Mgr de Montréal.

PROVIDENCE —Vendredi 29, profession religieuse.

CONFIRMATION jeudi 28, au Mont Ste-Marie.

Dimanche 24. Sol. du titulaire de St-Gabriel à Montréal et à Brandon et de St-Joseph à Montréal, aux Cèdres, à la Rivière des Prairies, à Lanoraie, à Chambly et à Huntingdon.

Lundi 25, fête du titulaire à Oka.

AVIS.

Le bureau d'administration et de rédaction de la *Semaine religieuse* est transporté à l'Archevêché, où on devra adresser toute demande d'abonnement payer les abonnements.

Eusèbe Senécal & Fils, imprimeurs.

Le gouvernement d'un diocèse exige quelquefois que l'évêque écrive pour son peuple des instructions qui, sous forme de mandements ou lettres pastorales, sont directement communiquées aux fidèles par l'intermédiaire légitime et régulier des pasteurs.

D'autres fois, les prêtres reçoivent des *lettres circulaires* qui, ayant trait à l'administration, sont généralement d'un caractère privé, ne concernent que le clergé et ne sauraient être livrées au public que sur la demande ou du consentement formel de l'Ordinaire.

Mais quand des documents de cette nature portent, en plus, la note *confidentielle*, il semble que la discrétion, le sentiment des convenances et l'obéissance elle-même font à chacun un devoir grave de respecter des intentions légitimes, et de ne pas refuser au chef du diocèse l'exercice d'un droit qui semble appartenir à tout citoyen et dont la violation peut avoir de fâcheuses conséquences.

ROME

Voici la lettre que le président de la république de l'Equateur adressait au souverain Pontife, au mois d'octobre dernier. Nous traduisons de l'italien :

A. S. S. le pape Léon XIII, Antoine Florès, président de la république de l'Equateur.

Très Saint Père.

Un des principaux soucis qui ont toujours préoccupé le gouvernement de l'Equateur a été de s'inquiéter de l'évangélisation et de la civilisation des nombreux tribus sauvages qui habitent les lointaines et vastes forêts du territoire de l'Amazone, partie malheureusement encore inculte de la république. Dans ce but, aussi utile que chrétien, notre modique trésor public n'a pas épargné la dépense pour l'établissement des R.R. PP. dominicains et jésuites et des sœurs du Bon-Pasteur en cette région. Les fruits d'aussi salutaires efforts ont été les florissantes missions du Napo, du Canelas et du Macas, où, grâce à la constante prédication des ouvriers du Christ et aux écoles d'enfants des deux sexes, la civilisation évangélique va se développant, alors que jusqu'ici l'ignorance et la barbarie y avaient régné.

L'administration actuelle désire, pour sa part, contribuer de toutes ses forces et de la manière la plus efficace à la prompte et universelle diffusion de notre sainte foi catholique dans ces lointaines solitudes. A cet effet, elle recourt à la bienveillance du Saint-Siège pour qu'il répande une portion de ses richesses apostoliques sur ces fils déshérités de l'Amérique, qui deviendront promptement, nous l'espérons, de dociles sujets de la Croix.

Je prie donc Votre Sainteté de daigner m'accorder, conformément à la loi ci-annexée votée par le dernier congrès de notre république, les grâces suivantes :

1. Que tout le territoire oriental de l'Equateur soit distribué entre les quatre vicariats apostoliques suivants : du Napo, — du Canelas et Macas, — de Mendez et Gualaquira, — de Zamora ;

2. Que les deux premiers continuant d'être attribués aux RR. PP. jésuites et dominicains, comme ils le sont déjà, le troisième vicariat, de Mendez et Gualaquira, soit confié aux pères de la pieuse Société salésienne de D. Bosco, d'heureuse mémoire, et celui de Zamora aux religieux franciscains, dernièrement établis dans la ville de Loja ;

3. Que à l'exception du Napo, dont la compagnie de Jésus a la charge, les autres trois vicariats restent sous la dépendance immédiate de la S. Congrégation de la Propagande et soumis en tout aux salutaires et sages lois ecclésiastiques qui régissent les missions placées sous ce haut patronage ;

4. Enfin, que la charge de vicaire apostolique de ces pays soit toujours donnée à des missionnaires revêtus du caractère épiscopal, qui sans nul doute, à cause de la plénitude des grâces sacerdotales dont il jouit, communique à l'apostolat un pouvoir et un ascendant irrésistibles.

J'espère fermement que Votre Sainteté daignera concéder dans toute leur ampleur les grâces demandées, parce que certainement le Siège apostolique ne se refusera pas à étendre à l'Equateur cette inépuisable charité avec laquelle dans tous les temps, et plus particulièrement dans les nôtres, il embrasse tous les peuples pour les faire entrer tous dans les splendeurs de la foi et de la civilisation.

En cette occasion, j'ai la satisfaction et l'honneur de présenter à Votre Sainteté le respectueux hommage de ma vénération et de mes sentiments personnels, et l'assurance que, comme magistrat catholique d'un peuple sincèrement catholique, je ne négligerai aucun moyen de témoigner ma filiale adhésion à la sainte Eglise catholique et le dévouement avec lequel, Très Saint Père, j'ai l'honneur et le bonheur d'être, de Votre Sainteté, le fils très obéissant.

(Signé) A. FLORÈS. François S. SALAZOR.

Palais du gouverneur, à Quito, le 6 octobre 1888.

A cette lettre était annexé le décret du congrès de la république de l'Equateur invitant le chef du pouvoir exécutif à adresser au Saint-Père les demandes qui sont formulées dans la lettre présidentielle.

Ce décret assigne pour la dotation de chacun des trois premiers vicariats la somme annuelle de six mille *suces* (trente mille francs) et pour la dotation du quatrième, trois mille *suces*, également annuels.

Voici maintenant la traduction, faite sur le texte latin, de la réponse du souverain Pontife au président de la république de l'Equateur :

“ Cher fils, noble et illustre président, salut et bénédiction apostolique.

“ Votre exquise piété et le zèle dont vous brûlez pour que la salutaire influence de la religion s'étende de plus en plus parmi les habitants du pays à la tête duquel vous êtes placé brillent

d'un grand éclat dans la lettre que vous Nous avez adressée la veille des nones d'octobre. Cette lettre Nous a merveilleusement rejoui, et d'autant plus qu'elle Nous montrait que les sentiments et les désirs qui y étaient exprimés n'étaient pas seulement les vôtres, mais encore ceux des membres des deux Chambres. Il n'était donc pas douteux pour Nous qu'elle contenait l'expression des sentiments de la volonté et des vœux de toute la nation.

« Ce commun souci que, par le moyen de vicariats apostoliques établis dans les régions de l'Amazone, le règne de Jésus-Christ sût agrandi sur la terre n'est pas moins consolant pour Nous que méritoire et glorieux pour vous. Il témoigne, en effet, clairement de la vivacité de la foi qui anime le peuple et prouve que chez vous et chez vos auxiliaires dans le gouvernement existe une piété unie à la sagesse, égale à la gravité de votre charge et au degré d'honneur où vous êtes élevé.

« Assurément, rien n'est plus digne de chrétiens et de chefs d'Etat vraiment sages, rien également n'est plus utile à la chose publique que de consacrer vos efforts à ce que les multitudes d'hommes qui habitent dans le voisinage de vos villes et de vos places, ayant secoué les ténèbres de l'ignorance et dépouillé la rudesse sauvage de leurs mœurs, soient éclairés par la lumière de la doctrine évangélique et initiés aux coutumes de la civilisation.

« C'est pourquoi vous ne devez pas douter, cher fils, noble et illustre président, que, conformément à Notre devoir, Nous n'ayons tenu le plus grand compte de votre désir et que les demandes contenues dans votre lettre n'aient été l'objet de Notre grande sollicitude. Déjà, en effet, Nous avons chargé des hommes prudents et choisis, dont Nous employons les lumières et le concours dans les affaires de ce genre, d'étudier celle-ci et de chercher le meilleur moyen de la conduire facilement et selon les formes voulues à bonne fin. Aussi Nous avons l'heureux espoir et que vos désirs seront réalisés, et que leur réalisation sera féconde en fruits abondants de salut.

« Bien plus, Nous croyons que la récompense du bien accompli ne fera défaut ni à vous, ni au peuple dont vous êtes le chef. Ces tribus sauvages et leur postérité, qui auront dépouillé, grâce à vous, leur ancienne barbarie et, avec la religion, auront reçu tous les arts de la civilisation, ne pourront manquer de vous en avoir une reconnaissance éternelle et elles solliciteront et obtiendront de Dieu, le souverain dispensateur des biens, que vous soyez récompensé du don si excellent que vous leur aurez fait.

« En attendant, cher fils, noble et illustre président, Nous vous félicitons du fond du cœur d'être entré, par le zèle que vous montrez pour la religion, dans la voie qui conduit à la vraie et solide gloire, et Nous avons l'assurance que vous ne vous démentirez jamais et que vous vous montrerez en tous temps le fils aussi soumis de l'Eglise que son auxiliaire dévoué. Enfin, comme témoignage de Notre paternelle tendresse, Nous accordons affectueusement

tuellement à vous, aux deux Chambres et à tout le peuple dont vous êtes le président, la bénédiction apostolique.

“ Donné à Rome, près Saint Pierre, le 30 janvier 1 89, la onzième année de Notre pontificat.

“ LÉON XIII, PAPE. ”

Troisième dimanche du Carême

Il dit : “ Je retournerai dans la maison d'où je suis sorti.”

(S. Luc, xi, 24.)

L'avertissement que Notre-Seigneur vous donne dans l'évangile d'aujourd'hui, est un des plus terribles, mes frères, mais il peut ne pas paraître clair à ceux à qui il est adressé, ceux qui, aujourd'hui et dans tous les temps, sont exposés au danger que le démon revienne en eux, ainsi que le dit Jésus. Aujourd'hui, grâces à Dieu ! il n'arrive pas souvent qu'on trouve des gens réellement possédés du démon, dans le sens propre du mot.

Mais dans le sens général, il y a beaucoup de gens qui sont possédés du démon. Ce sont ceux qui sont en état de péché mortel. Satan a reconquis sur eux la possession dont il avait été chassé par le saint baptême. Et il est en eux comme un démon muet, semblable à celui que, selon l'Évangile, Notre-Seigneur chassa ; c'est à dire qu'il rend muets les gens qu'il possède, en les empêchant de dire leurs péchés et de s'en délivrer par la confession.

Mais le démon muet est souvent chassé, en particulier aux époques de grâce spéciale et de secours de Dieu, tel que ce saint temps du Carême où nous sommes, ou le temps d'une mission ou d'un jubilé. A de telles époques, on voit toujours des gens qui ont été éloignés des sacrements depuis des années, y revenir et faire des efforts pour s'amender et sauver leur âme.

C'est un grand déboire pour le démon qui avait compté sur ces gens comme siens. Il a une tendresse spéciale pour ces âmes qui ont été siennes si longtemps. Aussi quand il en est chassé, il ne se tourne pas simplement vers d'autres affaires, comme vous pourriez le croire, mais il a toujours l'œil sur cette âme où il était chez lui. Il se dit quand il la trouve qu'il n'est pas aussi bien ailleurs : “ Je retournerai dans la demeure d'où je suis sorti ; je verrai si je ne puis m'y établir de nouveau.”

Ainsi il revient à son ancienne demeure, à cette âme qui a été sienne ; et trop souvent il trouve aisément à la conquérir de nouveau. Et réellement, il la trouve “ balayée et meublée ” comme dit Notre-Seigneur, et toute prête à le recevoir. Alors il y entre et prend son ancienne place. L'âme, qui s'était débarrassée du péché par la confession, y retombe.

Quelle pitié cela est ! Et cependant combien c'est commun ! combien il y a de gens qui, un mois après une mission, ou quelque autre occasion, retombent dans leurs anciens péchés, les mêmes, comme s'ils ne s'en étaient pas confessés du tout !

Cela paraît étrange. Et cependant cela n'est pas si étonnant quand on y réfléchit. La raison n'est pas très difficile à trouver. C'est celle que Notre-Seigneur donne : c'est parce que la maison de l'âme dont le démon avait été chassé, est vide. Rien n'y a été mis à la place des vices et des mauvaises habitudes qui y étaient avant. Il n'y a pas l'habitude de la prière ; il n'y a plus le souvenir des bonnes résolutions prises lors de la confession ; il n'y a pas l'attention d'éviter les occasions du péché, et, par dessus tout, il n'y a pas la grâce qui provient des sacrements. C'est la grave erreur qu'ont commise ces pécheurs convertis. En se confessant, ils ont promis de revenir au confessionnal tous les mois ; mais ils n'ont pas tenu leur promesse. C'est une vive folie pour celui qui a eu les habitudes du péché de croire pouvoir persévérer dans sa conversion en disant quelque courte prière et en allant se confesser une fois par an. Une telle manière de se conduire laisse l'âme vide de la grâce, et sans secours pour empêcher son ennemi d'y rentrer.

Pour persévérer après une bonne confession, il faut s'approcher tous les mois des sacrements. Ce n'est pas une pratique de piété ; c'est seulement de la prudence. Ce sont les moyens que Dieu a donnés à son Eglise pour remplir l'âme avec la grâce, et ne laisser aucune chambre pour le démon dans la vieille demeure dont il a été chassé une fois.

CHRONIQUE

Ordination par S. G. Mgr Clut, dans la chapelle du Bon-Pasteur, 16 mars :

Sous-diaconat.—MM. A.-N. Larivière et E.-C. Rocan, *St-Boniface*.

Ordination par S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal, le 16 mars dans l'église de l'Assomption :

Tonsurés.—MM. Emmanuel Charlebois, Joseph-Arcade Mignan, Marie-Joseph-Elie Poitras, *Montréal*.

Ordres mûndres.—M. Joseph-Aldai Lamarche, *Montréal*.

Sous-diaconat.—MM. Hermas Collin et Jean-Baptiste Jobin *Montréal*, A. Primeau, S. J.

Diaconat.—MM. Euclide Forest, Charles-Daniel Guilbeault, *Montréal*.

Prêtrise.—M. Joseph-Hector Marsolais, *Montréal*.

—17 mars, chapelle du collège de Joliette.

Diaconat.—M. Atchez Chaussé, Albert Laporte, Hermas Collin, Jean-Baptiste Jobin ; *Montréal*, Primeau, S. J.

Prêtrise.—MM. Isaïe Claireaux, Joseph Cabana, Alfred Lippe, Joseph Richard, F.-X. Pelland, Alfred Bertrand, Charles-Daniel Guilbeault, Joseph Duchesneau, Adélurd Perreault, *Montréal*.

—19 mars, dans l'église de Ste-Croix de la Charité, Montréal.

Prêtrise.—Rev. père A. Primeau, S. J.

Par décision de S. G. Mgr de Montréal en date du 19 mars 1889, ont été nommés : Mr C. E. Cadot, vicaire à St-Charles à Montréal ; M. J. Duchesneau, vicaire à St-Thomas de Joliette ; M. A. Bertrand, vicaire à Ste-Philomène ; M. F.-X. Pelland, vicaire à St-Eustache ; M. J. Richard, vicaire de St-Barthélemi ; M. C.-D. Guilbeault, vicaire à St-Louis de Gonzague.

Mgr de Montréal, se trouvant à Paris le jour de la fête patronale de l'Archiconfrérie, a célébré pontificalement la sainte messe à N-D des Victoires.

Voici en quels termes les *Annales de l'Archiconfrérie du T. S. et I. Cœur de Marie* parlent de cette cérémonie :

Nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié le fait que nous avons mentionné dans le numéro de décembre. Nous y disions, en citant les paroles de M. l'abbé Millault, curé de Saint-Roch, qui évoquait les premières années de l'Archiconfrérie : " On a vu, dans ces premiers temps, l'évêque de Montréal, priant au pied de l'autel de la très sainte Vierge, depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir, pour recommander son diocèse au Cœur immaculé de Marie ; et plus tard, il annonçait avec joie les résultats inespérés, obtenus par les missionnaires dans son cher diocèse." Eh bien, on aime toujours autant la sainte Vierge à Montréal, et c'est du siège archiepiscopal que part l'exemple. Mgr Fabre n'ignorait pas ce que son diocèse doit à Notre-Dame des Victoires, et il avait à cœur de payer à la très sainte Vierge sa dette de reconnaissance. Il y a déjà plusieurs mois, se rendant à Rome, il disait, avant son départ, à notre cher directeur : " Je serai de retour en France pour la fête du Cœur immaculé de Marie, et il me sera très agréable de présider cette solennité." Monseigneur a tenu sa promesse, et il en était véritablement heureux. Nous lui avons entendu dire, à plusieurs reprises, pendant cette belle journée du 10 février : " J'ai officié dans plusieurs églises de Paris, mais c'est avec bonheur que je termine par l'église de Notre-Dame des Victoires ; je désirais tant redire à la très sainte Vierge ma reconnaissance et me recommander à elle, ainsi que mon diocèse, où je vais incessamment rentrer. Monseigneur devait repartir en effet le lendemain ; sa dernière journée à Paris était donc la meilleure puisqu'il la passait aux pieds de Notre-Dame des Victoires ; M. l'abbé Bruchesi partageait les mêmes sentiments que son archevêque, et l'on n'avait point de peine à reconnaître que leurs deux âmes se réunissaient en un même sentiment de filiale vénération envers le Cœur immaculé de Marie.

Tel est le motif qui nous a fait insister si particulièrement sur la présence de l'archevêque de Montréal, à notre solennité du 10 février. Nous ne serions pas surpris que plusieurs de nos associés, se souvenant de la piété du prédécesseur de Mgr Fabre, se fussent sentis attirés aux cérémonies de ce jour, par le désir de

voir et d'admirer comment on aime et comment on sert la très sainte Vierge, quand on est archevêque de Montréal. Leur pieuse curiosité aura été entièrement satisfaite, après avoir remarqué la manière simple et digne dont Monseigneur célébra la sainte messe.

Les Irlandais ont célébré lundi dernier la fête de leur patron, S. Patrice. L'église de Saint-Patrice, richement décorée aux couleurs de l'Irlande, était trop petite pour contenir la foule venue demander au Dieu de miséricorde et de justice de faire cesser les épreuves de la malheureuse Irlande.

Monseigneur de Montréal était au trône, assisté de M. J. U. Leclerc, prêtre assistant et de MM. P. de Foville, S.-S., et V. H. Marre, S.-S., comme diacres d'honneur.

La messe a été chantée par M. J. McCarthy, curé de St-Gabriel.

L'UNION SAINT-JOSEPH

C'est à l'église Saint-Joseph que cette année se sont rendus processionnellement les membres de l'Union saint-Joseph, afin d'assister à la grand'messe qu'ils font chanter tous les ans pour célébrer la fête de leur saint patron.

Monseigneur Fabre, qui se rappelle toujours avec bonheur avoir été le premier chapelain de la société, assistait au trône ayant M. le curé Sentenne comme prêtre assistant et MM. Brunet et Foubert comme diacres d'honneur. La messe a été chantée par M. Séguin, curé de Ste-Cunégonde.

M. l'abbé Martin, de l'archevêché, assistait comme maître des cérémonies.

Mgr l'Archevêque a fait le sermon ; Sa Grandeur a développé les pensées suivantes :

Il ne faut pas seulement être bon chrétien mais il faut aussi être bon citoyen, et pour cela, il faut pratiquer la charité envers le prochain, en lui tendant une main secourable dans tous ses besoins spirituels, intellectuels et corporels, en le conseillant, en l'éclairant et en lui donnant son temps, ses services et son argent ; il faut aussi bien remplir les devoirs de sa profession pour le plus grand bien de sa famille et de ses concitoyens, et enfin, savoir donner à la société le contingent de bien qu'elle est en droit d'attendre de chacun de ses membres.

Tous les électeurs, par exemple, doivent bien réfléchir et voter en conscience, chaque fois qu'on les consulte pour avoir leur suffrage, dans quelque occasion que ce soit, et tout spécialement quand il s'agit de donner sa signature en faveur de gens qui sollicitent le droit de licence.

Les sociétés de bienfaisance catholiques et la société Saint-Joseph qui fête son saint patron en ce jour facilite admirablement l'accomplissement de ces devoirs à ses membres.

L'Union saint-Joseph qui a été la première des sociétés mutuelles de notre ville et sur le modèle de laquelle les autres sociétés ont été établies, fut fondée à Montréal le 22 mars 1851, par M. Louis Leclair, tailleur de pierres. Une pensée de foi et de charité, communiquée à quelques amis, lui donna naissance et pour faire fructifier cette association en enfance, les premiers fondateurs voulurent la faire baptiser par la religion. Mgr Prince, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Montréal, conseilla de prendre pour patron de l'association, le patron des ouvriers chrétiens, saint Joseph. Le conseil fut adopté avec enthousiasme, et l'association s'appelle depuis lors l'UNION SAINT-JOSEPH.

Cette société dont le but était essentiellement humanitaire et qui mettait si parfaitement en pratique le divin principe de la fraternité, prit rapidement de grands développements. Nous la voyons, en effet, peu d'années après sa fondation, en 1856, obtenir du parlement un bill d'incorporation à la demande de ses premiers membres, MM. Louis Leclerc, L.-I. Rathé, J.-A. Plinguet, D. Leblanc, A. Basinet, J.-B. Duplessis, L.-Théophile Lescarbeau, etc. Par ce bill, les membres de l'Union Saint-Joseph sont constitués en corporation, ayant pouvoir sous le nom de l'Union Saint-Joseph, "d'acheter, de posséder, d'échanger, d'accepter et de recevoir pour eux et leurs successeurs toutes terres, héritages, immeubles dans le Bas-Canada, nécessaires à l'usage et occupation de la dite corporation, etc."

Ce bill ayant été sanctionné le 1er juillet 1856, la société acheta le terrain à l'angle des rues Ste-Catherine et Ste-Elisabeth et y fit bâtir l'édifice qu'elle occupe aujourd'hui encore.

L'Union Saint-Joseph assista pour la première fois, en 1862, à la procession du T. S. Sacrement; depuis lors, elle n'a cessé de remplir ce pieux devoir.

Le but de l'association est de venir en aide à ses membres malades, de payer l'enterrement des membres défunts et de secourir les veuves et les enfants des associés décédés.

Le chapelain honoraire est Sa Grandeur Mgr Fabre; le chapelain actif, M. l'abbé Emard, prêtre de l'archevêché.

Il faut, pour devenir membre de l'Union Saint-Joseph, être âgé de 16 ans et de moins de 40 ans, jouir d'une bonne santé, être canadien-français, appartenir à la religion catholique et ne faire partie d'aucune société secrète ou prohibée par l'Eglise romaine. Il faut être présenté par un membre et huit jours après, on vote, au scrutin secret, sur l'admission.

Les assemblées de la société ont lieu tous les lundis dans la salle de l'Union Saint-Joseph. A l'ouverture de la séance on récite le *Veni Creator* et à la clôture une prière à la Vierge Marie pour appeler sa protection sur les membres.

Depuis son premier chapelain, qui fut M. le chanoine E.-Ch. Fabre, la société en a toujours eu un désigné par les supérieurs ecclésiastiques; c'est pour elle un bonheur quand son cha-

pelein ou tout autre ecclésiastique assiste aux séances et y prend la parole.

L'Union Saint-Joseph n'est pas, on le voit, une simple société de secours ; elle fait plus, elle s'occupe surtout de moraliser ses membres, d'entretenir et d'augmenter en eux les sentiments religieux. Son esprit est éminemment moral et chrétien, aussi fait-elle beaucoup de bien.

Aujourd'hui 23 mars, commence, à l'église Notre-Dame, la neuvaine de St-François-Xavier. Les exercices les jours de semaine auront lieu le matin à 8½ h., le soir à 7 heures ; les dimanches, à la grand'messe et aux vêpres.

Les personnes qui assistent à cinq exercices peuvent gagner l'indulgence plénière pourvu que s'étant confessés avec une vraie contrition et ayant fait la sainte communion, un des jours de la neuvaine ou dans un des quinze jours qui la suivent, elles prient aux intentions du souverain Pontife.

De plus, toutes les personnes qui assistent aux exercices du même jour peuvent gagner l'indulgence de sept ans et de sept quarantaines.

Enfin, une indulgence de cent jours est attachée à l'assistance à chaque exercice. Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

La solennité des Quarante-Heures ayant lieu à St-Jacques les 24 et 25 du courant, cent vingt citoyens dévoués à Jésus-Hostie doivent, par groupes de vingt, réciter l'office devant le saint Sacrement durant une heure de la nuit.

Les membres de l'Adoration nocturne réciteront l'office du T. S. Sacrement, dimanche à 2 heures P. M.

UNIVERSITE LAVAF.

Conférence de M. l'abbé Bruchési, professeur d'apologétique chrétienne.

ORIGINE ET AUTHENTICITÉ DES ÉVANGILES.

La nature des Évangiles nous est connue : ce sont des exposés très sommaires et nullement des histoires complètes de la vie du Sauveur.

Quelle a été leur origine ?

Jésus-Christ n'avait rien écrit lui-même et n'avait fait à aucun de ses apôtres le commandement d'écrire : chose inconcevable, remarquons le en passant, si l'Écriture devait être la seule règle de foi et le moyen nécessaire pour conserver la révélation dans sa pureté et son intégrité.

Mais il a ordonné de prêcher par toute la terre ce qu'il leur avait enseigné lui-même de vive voix. C'est ce qu'ils ont fait, et l'Évangile a été sur leurs lèvres ardentes avant d'être dans des livres..

Mais le vœu des premiers chrétiens appelait nécessairement ces livres qui contiendraient le récit des actions du Sauveur, ses miracles, les principaux points de sa doctrine et qui resteraient en même temps comme des souvenirs précieux de la prédication apostolique : ce fut l'origine des *Evangelies*.

Les écrivains qui rédigeaient ces notes et réunirent ces souvenirs furent nombreux. Plusieurs consultèrent leur imagination plutôt que l'histoire et composèrent des récits fantaisistes au lieu de narrations fidèles. L'Eglise sut donner de suite à ces ouvrages la note qu'ils méritaient : rejetés par elle, ils passèrent à la postérité comme des écrits apocryphes qui ne méritent aucune confiance. Quatre *Evangelies* seulement furent jugés dignes de faire partie de la collection des saintes lettres, déclarés monuments de la foi chrétienne et acceptés comme sa parole de Dieu.

L'ordre actuel de ces *Evangelies* est celui qui nous apparaît dans la tradition et que démontre aussi le genre des citations faites par les Pères : S. Mathieu, qui vient le premier, aurait écrit vers l'an 45 ; S. Marc vers l'an 50 ; S. Luc vers l'an 60, et S. Jean un peu avant l'an 100.

L'*Evangile* de S. Jean a un cachet particulier qui l'a toujours fait distinguer des trois premiers. Ceux-ci ont des ressemblances tellement frappantes ; le parallélisme des récits et des discours est si évident, qu'ils forment pour ainsi dire un seul et même groupe : on les désigne d'un même nom : les *Synoptiques*, parce qu'ils peuvent être mis en regard les uns des autres.

Toutefois à côté de ces ressemblances, il y a des différences notables auxquelles la libre pensée — nous le verrons — se plaît à recourir pour les détruire, sous prétexte qu'ils renferment de flagrantes contradictions.

L'explication de ce phénomène qui ne préoccupait guère les anciens a paru à la science contemporaine un problème bien difficile, et l'on reste stupéfait à la seule énumération des systèmes inventés pour le résoudre.

On a supposé un *Evangile* primitif, composé par un auteur inconnu dans lequel les *synoptiques* auraient puisé tour à tour ; mais cet *Evangile* écrit en syro chaldéen d'après les uns, aurait eu des traductions, des copies remaniées d'après les autres ; il aurait consisté en deux ou trois ou six documents écrits en des langues diverses. On se perd dans ces innombrables hypothèses. Un autre système ne veut admettre comme source des trois premiers *Evangelies* que la tradition orale. Pour nous, il nous semble beaucoup plus simple de dire que saint Marc a connu l'*Evangile* de saint Mathieu et que saint Luc a connu les *Evangelies* de saint Mathieu et de saint Marc ; ce qui n'a empêché aucun d'eux d'interroger ses propres souvenirs ou de mettre à profit les récits recueillis par les témoins mêmes de la vie de Jésus.

Mais nos *Evangelies* sont-ils bien des auteurs auxquels ils sont attribués ? En d'autres termes pouvons-nous prouver leur authenticité ?

Oui, assurément, M. Ernest Renan lui-même après tant d'efforts,

lant de recherches pour démontrer le contraire, s'est vu obligé de faire l'aveu suivant : " En somme, j'admets comme authentiques les quatre Evangiles canoniques. Tous, selon moi, remontent au premier siècle, et ils sont à peu près des auteurs auxquels on les attribue. "

Le mot à peu près est placé là, on le sait, comme un adoucissement à un aveu pénible, mais le point est gagné. Voici, du reste, nos preuves : la *prescription*, les *témoignages*, l'*examen des textes*.

I. La *prescription* joue un grand rôle dans le droit : c'est l'exception que l'on oppose à celui qui voudrait nous troubler dans la possession d'un bien après qu'il s'est écoulé un certain laps de temps ; car alors cette jouissance longue et incontestée devient la preuve de l'impossibilité de l'usurpation.

Or, depuis bientôt vingt siècles nous sommes en possession de nos quatre Evangiles ; nos Pères ont dit, écrit, prêché qu'ils étaient l'histoire authentique du Sauveur, signée par deux apôtres, saint Mathieu et saint Jean, et deux disciples, saint Marc et saint Luc : plutôt que de les renier, ils étaient prêts à mourir. L'incrédulité a eu beau interroger tous les âges, elle n'a pu apporter un seul témoignage pour infirmer cette foi de nos docteurs, de nos martyrs, de nos saints, de tout le peuple. Il n'est pas si facile qu'elle se l'imagine de nous déposséder.

Nos Evangiles des livres apocryphes ? Mais voyez donc comme cela répugne au bon sens. Conçoit-on que les Juifs en se convertissant au christianisme auraient accepté ces livres comme divines pour les lire dans leurs assemblées, comme ils lisaient autrefois la loi de Moïse, si leur autorité parfaite ne leur avait pas été démontrée ? Les païens, en embrassant la foi, auraient accepté, admis comme règle de leurs croyances et de leurs actions des ouvrages dont ils n'auraient pas connu certainement les auteurs ? Non, non ; pas plus au premier siècle qu'au dix-neuvième, l'homme ne pouvait consentir à être martyr d'un frivole roman.

Du reste, répétons le : il y a eu de faux Evangiles ; ils ont été jugés et méprisés. Seuls les nôtres ont survécu : c'est qu'ils sont d'origine apostolique. La libre pensée voudrait aujourd'hui les ranger parmi les faibles c'est trop tard.

Nous regardons les *Commentaires* de César comme l'œuvre de César, les *Dialogues* de Platon comme l'œuvre de Platon, parce qu'on l'a toujours cru, parce que jamais philosophe, poète, historien, n'a prétendu le contraire : nous disons également que les quatre Evangiles sont de saint Mathieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean, parce que vingt siècles le disent et l'ont prouvé.

II. *Les témoignages* — Ils sont innombrables et remontent jusqu'aux temps apostoliques.

1. Les païens qui combattent le christianisme, Celse, par exemple, n'attaquent jamais l'authenticité des évangiles ; ils les citent au contraire comme on citerait les articles d'un code de lois.

2. Les hérétiques : Tatien, Valentin, Basilides, Marcion, agissent de même. Il eût été pourtant si facile de dénoncer les Evangiles sans avoir pu l'être, au lieu d'en torturer les textes !

3. Et les Pères ! Leurs témoignages sont dans tous les livres de l'apologétique, de la théologie et de l'histoire. " Mathieu, dit saint Irénée, a écrit son Evangile dans la langue des Hébreux, à l'époque où les apôtres Pierre et Paul fondaient l'Eglise de Rome. Après leur mort, Marc, disciple et interprète de Pierre, nous donna par écrit les enseignements de son maître. Luc a consigné dans un livre l'Evangile que prêchait l'apôtre saint Paul, dont il fut le compagnon. Après cela, Jean, disciple du Seigneur, celui là même qui reposait jadis sur son cœur, mit au jour son Evangile, pendant qu'il demeurait à Ephèse."

Les Pères du premier et du second siècle ont cité bien souvent les Evangiles, au point que l'on a pu retrouver les Evangiles dans leurs ouvrages " comme les fossiles dans les terrains géologiques," suivant la belle comparaison de Mgr Bougaud.

Que de laborieuses recherches, que de patients calculs ont été faits à ce sujet ! Mais aussi de quelles belles découvertes n'a pas été récompensée la science chrétienne !

On a trouvé dans saint Justin quarante-neuf textes de S. Mathieu ; onze de S. Luc ; trois de S. Marc ; deux de S. Jean. Dans S. Irénée, 469 textes : 234 de S. Mathieu ; 18 de S. Marc ; 125 de S. Luc ; 94 de S. Jean. Dans Tertullien, 925 textes : 310 de S. Mathieu ; 31 de S. Marc ; 407 de S. Luc ; 177 de S. Jean. Il faut lire là-dessus le livre si savant de M. Wallon et la magistrale étude de Mgr Bougaud. Que valent contre de tels témoignages les rêves de Strauss et de Renan ?

III. *L'examen des textes.* (1). Si nous comparons les textes entre eux, nous devons conclure que les Actes des Apôtres qui répondent d'une manière merveilleuse aux épîtres incontestées de saint Paul ne sont que la seconde partie de l'Evangile de saint Luc, et que l'Evangile de saint Luc rappelle lui-même les Evangiles de saint Mathieu et de saint Marc. C'est l'argument admirablement développé par M. Wallon. L'Evangile de saint Jean s'impose de lui-même, au point que Strauss a écrit : " Ce n'est pas que je sois convaincu qu'il soit authentique ; mais je ne suis plus aussi convaincu qu'il ne l'est pas."

(2). La comparaison des textes avec les données géographiques et historiques, surtout si l'on tient compte du caractère des quatre écrivains sacrés nous révèlent une exactitude qui est la preuve intrinsèque la plus manifeste d'authenticité.

" En vérité, s'écrie M. Wallon, en terminant son bel ouvrage, quand on a parcouru le cercle entier de cette discussion, on devient si difficile en matière de preuve, qu'on serait tenté de ne plus croire à rien—qu'à l'Evangile."

Conférence de M. l'abbé Desmazures, professeur d'archéologie.

L'ART ROMAIN

Les remparts de Rome, la Mamertine, la Cloaca, les Temples, le Forum, les Thermes, le Colisée, l'invasion de l'art grec, Pæstum, Agrigente.

I

Lorsqu'on a traversé les Alpes et après que l'on a contemplé leurs sombres magnificences, alors les parois des rochers s'élargissent, les descentes s'adoucissent, les nuées s'éclaircissent, et vous voyez sous un ciel doux, profond, et d'un ton ravissant, bleu comme la mer, toutes les beautés des pays du soleil.

Vous ressentez une douce chaleur, vous êtes pénétré d'un air enivrant, vous avez vu les accidens curieux de la montagne et vous voyez les merveilles de la végétation dans toute sa force.

Dans ce que vous avez contemplé, il n'y a rien de comparable à ce que vous trouverez aux versants des Alpes. C'est un nouveau spectacle, c'est la plus touchante révélation des saintes merveilles du Paradis terrestre : c'est la belle Italie.

On voit alors des cyprès graves et majestueux, des amas de lauriers roses, et, plus on avance, plus on va de surprise en surprise : des oranges, des figiers, des citronniers plus grands et plus imposants que les chênes du Nord, des allées de palmiers, des montagnes et des arcades de fleurs se prolongeant à perte de vue, et ces fleurs, les plus riches avec les dimensions les plus énormes, les couleurs les plus éclatantes.

Mais aux richesses d'une végétation privilégiée, viennent s'ajouter d'autres merveilles : les curiosités et les prodiges de l'art de tous les siècles.

Sous ce climat si doux, on peut admirer la préservation presque complète des monuments même les plus anciens.

Les premiers monuments qui vous frappent, ce sont les restes des cités pélagiques, puis des cités étrusques ; ensuite les magnificences des colonies grecques. Les années s'écoulent, une révolution se répand, une nouvelle religion est annoncée au monde, et alors arrive un art nouveau qui multiplie ces merveilles. Nous voyons les œuvres chrétiennes avec une inspiration supérieure, nous voyons apparaître de nouveaux temples, les basiliques romaines, et parmi ces œuvres les plus anciennes même sont encore intactes.

Quelle réunion de chefs-d'œuvre de toutes les époques ! Mais avec toutes ces nouvelles productions de l'art, il y a tout particulièrement à remarquer l'esprit de conservation de la doctrine nouvelle. Les vieux temples sont consacrés au culte de la vérité ; ils sont conservés avec le plus grand soin. Les basiliques, les palais, les cirques, les arcs de triomphe sont sauvés de la destruction et arrachés à la fureur des barbares.

On trouve donc en Italie la réunion de toutes les marques les plus éclatantes des grandeurs divines :

1. Les beautés accumulées d'une nature incomparable ;
2. Les magnificences réunies de toutes les plus grandes merveilles de l'art et de l'esprit humain ;
3. Les œuvres de la doctrine divine, de la vérité, avec le siège de l'autorité qui l'interprète.

Il n'y a donc pas à s'étonner que tant de pèlerins viennent en

Italie de toutes les extrémités du globe : les poètes, les artistes, les érudits, les historiens, et enfin toutes les âmes altérées de l'idéal divin.

II

Les premiers monuments qui vous frappent, ce sont les restes des cités pélagiques : Rome, Tusculum, Alatri, Viterbe, Norma, etc. A Rome, on peut contempler l'art pélagique dans les assises du mont Palatin, dans les bases inférieures du Capitole, dans les murs de la cité, et jusqu'aux remparts de Romulus qui subsistent encore au Palatin.

Après la considération de ces constructions, on peut passer à d'autres que l'on croit plus récentes : les constructions étrusques que l'on voit aux assises du Palatin, aux remparts de Servius Tullius dans la villa Torlonia, à la prison Mamertine, à la cloaque Maxime qui date des Tarquins, qui a résisté à tous les siècles et qui se montre dans un état si parfait de conservation qu'elle sert toujours, comme aux premiers jours, de déversoir aux eaux de tous les égouts de Rome.

Pour comprendre cette architecture romaine qui est une fusion, un mélange de l'art de différents peuples conquis et affiliés, il faut au moins faire quelques observations sur l'art étrusque en Toscane et sur l'art grec qui avait envahi le sud de l'Italie ; c'est de là que vient principalement l'art romain.

Pour ce qui est d'abord de l'art étrusque, il faut en étudier les restes qui sont considérables et pour cela il faut s'éloigner des grandes routes, et plus on s'éloigne, mieux on peut approfondir le caractère de ces merveilleux pays.

Nous avons déjà parlé des œuvres étrusques de Rome, les murs d'enceinte, la prison Mamertine, la cloaque Maxime qui témoignent une de bonne heure on sut faire à Rome des constructions grandioses.

Maintenant, nous pouvons continuer en visitant les anciennes villes étrusques.

Corneto, Toscanella, Cosa, Chiusi, Vulci, Voltessa, Cortone, Fiesole, Pérouse, Cervetri.

Dans toutes ces villes, l'on a trouvé des traces d'un art très-développé et dont on voit des imitations dans les monuments romains.

Maintenant, nous devons passer à une autre source d'informations.

La Grèce avait envahi depuis des siècles le sud de l'Italie. Des cités grecques étaient établies partout, depuis l'extrémité méridionale de la Sicile jusqu'à l'Italie centrale. Cette partie portait le nom de grande Grèce et elle pouvait bien porter ce nom, puisque ce territoire était plus considérable au moins du double, que la Grèce elle-même.

Il en subsiste des restes remarquables. Dans les plaines de la Sicile et dans l'Italie, on voit des temples considérables d'une plus grande étendue que les plus fameux temples de la Grèce.

A Syracuse, à Selinonte, à Ségeste et à Agrigente, enfin près de Naples, les temples de Pœstum.

Toutes ces œuvres ont eu une influence prépondérante sur ce que l'on peut appeler l'art romain qui a eu véritablement un caractère particulier mais qui s'est senti du voisinage des civilisations qui l'entouraient.

Les Romains ont emprunté aux Etrusques leurs colonnades, leurs arcades, leurs voûtes ; aux Grecs, ils ont emprunté une grande partie de leur ornementation et de leur décoration, mais ils ont prétendu les modifier en pensant les rendre plus riches, plus majestueux, plus imposants.

Dans le style romain on a ajouté des soubassements. On les fit énormes. On les établit comme des piédestaux aux statues ; on en fit même aux colonnes.

Ceci donnait sans doute plus d'importance aux monuments, mais il fallut reconnaître ensuite, après coup, que ces modifications étaient la grâce et l'harmonie telles qu'on les admirait au Parthénon. Les bases ajoutées aux colonnes les alourdirent et enlevèrent cet aspect agréable de ces supports qui semblaient sortir immédiatement du sol.

Les Romains durent ajouter des perrons aux façades, puisque les soubassements étaient exhaussés.

Les détails pour être plus riches, plus imposants, furent surchargés.

On ne se contenta pas d'adopter l'ordre corinthien comme étant le plus riche et le plus orné, mais on voulut aller plus loin, on y ajouta les ornements de l'ordre ionique : c'est-à-dire des ovés, des volutes, des perles. Vitruve a reproduit cette modification, qui a été encore amplifiée par Scamozzi.

M. le conférencier a passé ensuite à la description des monuments principaux. Il a commencé par le Forum et le Capitole et continuera par le Colisée et les Thermes.

FRAGMENT D'UNE LETTRE D'UN PRETRE CANADIEN,
missionnaire de N.-D. d'Afrique d'Alger, en mission à l'école apostolique de Ste-Anne de Jérusalem.

Ste-Anne de Jérusalem, 10 janvier 1889.

Vous savez que nous, missionnaires d'Alger, avons ici la garde du sanctuaire de Ste-Anne et de l'Immaculée-Conception, et qu'à l'ombre de ce sanctuaire vénérable nous travaillons à former à la vie et aux vertus apostoliques de jeunes Orientaux qui sont à l'heure qu'il est, l'espoir de jours plus heureux pour l'Eglise d'Orient, puisqu'ils seront plus tard les apôtres de leurs pays. Il n'y a pas encore dix ans, lorsque Mgr Lavigerie apprit à Léon XIII que la France venait de lui confier le sanctuaire de Ste-Anne, après l'avoir sollicité et obtenu des Turcs, Sa Sainteté lui répondit : " Je vois donc tout de suite sa destination à ce beau monument. Mettez quelques-uns

“ de vos pères à la garde de ce sanctuaire et établissez y un séminaire
“ qui sera exclusivement destiné à la formation apostolique d'un
“ clergé pour l'Eglise d'Orient. Que vos pères, dans le commence-
“ ment, s'associent quelques prêtres grecs pour instruire leurs enfants
“ dans la langue et dans le rite de leurs pays ; car je veux que ces
“ futurs apôtres de l'Orient gardent les traditions de leur Eglise, leur
“ rite, etc.” Rien n'allait mieux au zèle de Son Eminence. Les
missionnaires d'Alger furent envoyés à Ste Anne et y fondèrent le
séminaire grec catholique qui est en pleine voie de prospérité.

(D'après une lettre précédente, l'Ecole compte plus de 60 élèves dont deux sont déjà en théologie, 6 en philosophie, et le reste dans les diverses classes du cours classique.) Nos enfants sont donc du rite grec, tous leurs offices se font en grec. Nous autres nous ne célébrons pas dans ce rite, c'est un prêtre arabe attaché à la maison et en même temps professeur d'arabe qui dit la messe de communauté, selon la liturgie de S. Jean Chrysostome et de S. Basile, et qui fait en grec et en arabe, tous les offices de l'Eglise.

Que de sagesse dans le plan de Léon XIII ! L'expérience a appris en effet que les Grecs-catholiques sont les apôtres nécessaires de leurs pays, que la conversion des schismatiques ne se fera pas ou ne se fera qu'imparfaitement si on veut y arriver en en faisant des Latins. Le schismatique en se convertissant à l'Eglise *grecque catholique* y retrouve le même rite qu'il aimait, les mêmes cérémonies, le même chant, etc. Rien de tout ce qui est extérieur et qui frappe tant un esprit oriental, n'a été changé, sauf peut être que les cérémonies se font avec plus de respect extérieur par les catholiques. Un mot ajouté au Symbole, la soumission au vicairé de Jesus-Christ : voilà tout ce qu'on exige du schismatique. Si au contraire vous voulez en faire un Latin, il aura mille ennuis, mille peines à embrasser un rite si différent du sien ; — heureux encore si vous l'y main euez, une fois qu'il l'aura embrassé ; souvent ne trouvant plus cet éclat extérieur, ce dont il faut certes tenir compte, il retournera à son rite, et ce qui est vraiment malheureux à son schisme. On a donc raison de dire que les Grecs catholiques sont les apôtres nécessaires de l'Orient, et par conséquent la première chose à faire dans l'intérêt des Orientaux, c'est de leur donner un bon, un saint clergé grec-catholique. Et c'est à cela que nous travaillons ici depuis 8 ans. N'est-ce pas que cette œuvre est grande, belle et digne des sympathies de tout fidèle zélé pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ? Et cette œuvre est d'autant plus nécessaire que les séminaires grecs-catholiques sont plus rares dans le grand Orient. Hélas ! il n'y en a pas, et l'on sait dans quel pauvre état se trouve le clergé oriental, même le clergé catholique, et la cause de son infériorité est dans son ignorance et le défaut de sa formation.

L'Ecole apostolique compte actuellement plus de 60 enfants. Ah ! elle en compterait bien plus de cent et davantage si d'un part nous ne recevions et ne gardions pas que les âmes de choix, celles sur qui nous pouvons compter pour plus tard ; et si de l'autre part nous pouvions ouvrir nos portes à bien d'autres bons enfants soit catholiques,

boit schismatiques, qui veulent se faire catholiques. Ça nous est pénible, mais nous sommes contraints quelquefois d'en refuser plutôt à cause de la modicité de nos ressources pécuniaires que de l'exiguïté du local.

Le bien que ces enfants sont appelés à faire à l'Eglise, c'est plutôt en un sens la charité des fidèles qui l'accomplira. C'est, en effet, grâce aux aumônes de la charité catholique que nous pourrions recevoir, garder, élever, nourrir, instruire et former ces futurs missionnaires. Cette charité tout l'Occident devrait en être animé puisqu'il s'agit de l'union de l'Orient à l'Occident. La France et les autres pays d'Europe nous en ont déjà donné des marques; l'Amérique et le Canada en particulier ne sauront y rester étrangers.

.....S'il y a des âmes que la charité presse, je leur ferai savoir qu'elles peuvent dès maintenant contribuer puissamment à l'apostolat de ces enfants, en adoptant pour un an, par exemple, ou pour plus longtemps aussi quelque enfant que nous désignerions et qui présenterait les meilleures garanties de vocation et de succès. Le protégé serait mis en rapport avec son bienfaiteur qui pourrait ainsi le suivre de loin. Pour adopter un enfant, il ne faut que 300 francs, soit 60 piastres par année ou 5 piastres par mois. Cette somme suffit pour l'entretien et l'éducation d'un apostolique. Plusieurs personnes peuvent aussi se réunir pour adopter un enfant, pourvu qu'on arrive à former \$60.00.

...J'ai dit que nous avons la garde du sanctuaire de Ste-Anne. Il y aurait bien des choses intéressantes à dire sur ce vénérable sanctuaire. Je vous envoie une brochure qui vous en fera connaître l'histoire depuis le temps de sainte Anne elle-même jusqu'à nos jours; c'est une longue lettre du cardinal Lavignerie (*Ste-Anne de Jérusalem et Ste-Anne d'Auray*. - Lettre de l'archevêque d'Alger à l'évêque de Vannes, éditée par A. Jourdan, imprimeur de l'archevêché, Alger 1879). Le cardinal écrivait au temps où l'église de Sainte-Anne passait des mains des Turcs aux siennes. En changeant de gardiens, le sanctuaire a un peu changé d'aspect. L'état où l'avait réduit une incurie musulmane de six siècles nécessitait une vraie restauration; elle a eu lieu, mais qu'il y a loin encore de ceci à ce qu'exige la vénérabilité du sanctuaire. Le sanctuaire de Ste-Anne et de l'Immaculée-Conception devrait par son ornementation comme il l'est par sa nature, le premier de tous ceux qui sont dédiés à sainte-Anne et à son immaculée Fille. Je dis qu'il est le premier d'entre tous par sa nature: pour sainte-Anne d'abord, car il est le seul qui puisse se glorifier d'avoir été la maison même de sainte Anne; pour Marie ensuite, car, suivant la tradition orientale, c'est dans cette maison bénie, dans une de ces chambres que l'on voit encore aujourd'hui taillées dans le roc, que Marie a été gratifiée du plus doux et du plus précieux de ses privilèges. Eh bien, malgré cela et c'est trop triste à dire, l'église de Ste-Anne et de l'Immaculée-Conception est pitoyable, non pas le monument lui-même, parce qu'après le Saint Sépulchre, c'est le plus précieux et le plus ancien de Jérusalem: l'église actuelle datant de la fin du IX^e siècle (deux siècles avant les croisés).

Mais l'église est pitoyable en ce sens qu'elle est dans un dénûment complet. Quelques tentures rouges dans le chœur pour dissimuler la pierre de la muraille pas même blanchie à la chaux ; un autel fait avec des planches cachées elles aussi sous de pauvres linges ; les murs latéraux et la voûte attendent encore le crépissage. La crypte qui a servi de demeure à sainte Anne et où a eu lieu l'Immaculée Conception, rappelle encore trop bien la pauvreté des parents de Notre-Seigneur.

En voilà assez sur ce sujet. je vous demande maintenant de prier avec moi sainte Anne de se trouver quelque âme zélée qui s'occupe un peu de son plus cher sanctuaire.....

JN. FORBES. MISSR. D'AFRIQUE.

N. B. Si quelque âme généreuse veut s'intéresser à l'une ou à l'autre des œuvres mentionnées dans la lettre ci-dessus, elle pourrait s'adresser par lettre à

J. GUILLAUME FORBES, PIRE-VICAIRE, Caughnawaga, P. Qué.

CYCLORAMA DE JERUSALEM

LE JOUR DU

CRUCIFIEMENT

La plus grande Exposition permanente du Dix-neuvième Siècle

Spectacle religieux, instructif et intéressant.

SITUE DANS LA ROTONDE

Coin des rues Ste-Catherine et St-Urbain

OUVERT DURANT LA SEMAINE

De 9.00 A. M., à 10.30 P. M.

LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie religieuse, littéraire et scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,
No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte à l'Est de l'Eglise
Notre Dame, Montréal.

VICTOR THERIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈRES
23 et 25, rue Saint-Urbain, MONTREAL
Telephone No 1399. PRIX MODÉRÉS. SPÉCIALITÉ: EMBAUVER.

QUERY & FRERES,
ARTISTES-PHOTOGRAPHES
EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.
Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

PENTURES A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises
et dans un plus grand nombre d'édifices publics, les seules durables.
AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRES
Chez **L. J. A. SURVEYER.** 1588, rue Notre-Dame.

CHARLES A. BRIGGS,
CHAPELIER ET MANCHONNIER,
MAISON FONDÉE EN 1862
Chapeaux de Feutre, de Soie, &c., &c.
2097, rue Notre-Dame.

J. H. WALKER,
DESSINATEUR ET GRAVEUR SUR BOIS.
Etabli en 1850,
132, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

FONDERIE DES ARTISANS
FONDÉE EN 1870.
DAY & DEBLOIS
FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRÉ" pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :
COLONNES POUR EGLISES, MAGASINS, ETC., RADIATEURS, CLOTURES ET BALUSTRADES EN FONTE POUR TOITS, TOURELLES, BALCONS, PARTERRES, ETC., CLOTURES POUR CIMETIERES, ETC.
110 à 120, RUE ANNE, MONTREAL.

LA ROYALE CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000:000

BUREAU PRINCIPAL

à la Place d'Armes et de la rue Notre-Dame

Wm. TAILLY, agent général
E. HURTUBISE ET A. ST-CYR
agents du département français.

Wm. McNALLY & CIE.

IMPORTATEURS DE

Tuyaux à égout écossais de toute grandeur.

Plâtre de Paris. Briques à feu. Terre à feu. Tuyaux de cheminée

50 MCGILL, Montreal.



Ouvrages en Marbre et en Granit.
COTE DES NEIGES, MONTRÉAL

J. & P. BRUNET.

MOULTEURS ET MANUFACTURIERS DE

Monuments, Tombes, Charniers,
POIEAUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières,
REPARATIONS DE TOUT GENRE A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Résidence privée: J BRUNET, Cote-des-Neiges.

PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, Rue Laval,

MAISON DE SANTE

PUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRÈRES DE LA CHARITÉ.

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté de la dite église, près Montreal, P. Q.

MILLER BROS. & MITCHELL

(ÉTABLIS EN 1869.)

Machinistes. Constructeurs de Moulins et Ingenieurs

MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETÉ

Pour les Passagers, le service des Colis, les Ateliers et
les salles à manger, Etc.

110 à 120, rue King.

Bureau: 122, rue King.

MONTREAL, P. Q.

JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE
MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPECIALITÉ:

BANCS D'EGLISE, PUPITRES, CHAIRES, Etc.

TOUJOURS EN MAIN

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 879 B.

107, Chemin Papineau, 107
Montréal.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.

ÉTABLIE EN 1825

DE EDIMBOURG ECOSSE

Bureau principal en Canada : Montréal. *

Assurances substantives, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000. | Revenu annuel \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

C. S. GAGNIER PEINTRE DECORATEUR,
TAPISSIER,
24, RUE VITRE, 24
ÉTABLI EN 1850
Montréal.

A. HURTEAU & FRERE
Marchands de Bois de Sciage
92, rue Sanguinet, Montreal.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No 106.
Bassin Wellington, en face des bureaux du Grd-Tronc
TELEPHONE No 1404.

JOS. HUSEREAU PLOMBEUR, FERBLANTIER
Poseur d'Appareils à l'Eau Chaud
COUVERTURES, Etc.
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALLASCIO MARCHAND DE FER
En GROS et en DETAIL
Importateur de toute espèce de
feronneries pour construction d'Egli-
Outils pour menuisiers, charpentiers,
390 RUE ST-JACQUES
ses, Collèges, Couvents, et Résidences,
meubliers, etc., une spécialité.

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage, le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le Vingtième tirage mensuel aura lieu le

MERCREDI, 17 AVRIL, 1889, A 2 H. P. M.

VALEUR DES LOTS: **\$ 50,000.00**

GROS LOT : UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles de.....	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements.....	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,000.00
200 Montres d'or.....	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant - - - - - \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, secrétaire.

Bureau : No 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

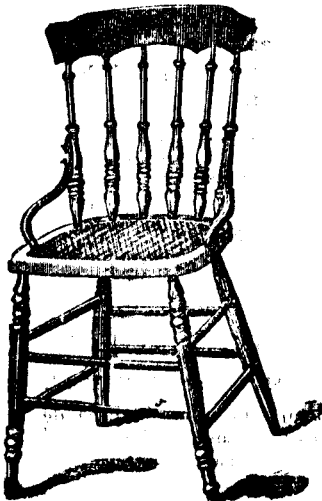
A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronnerie, Peinture, Vitre, Huile, Vernis, Fil
Barbele une specialite. EN GROS ET EN DETAIL.

1940, RUE NOTRE-DAME, 1940

Enseigne du Godendard doré

MONTREAL.



GEO. H. LABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, Rue Inspecteur

EN GROS

MANUFACTURIERS DE

Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne, et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT

De 50,000 à 60,000 Chaises

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.